

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 14 février 2017

Résolution: CA17 240072

---

**Faire part à la Commission de la représentation électorale que la circonscription de Sainte-Marie—Saint-Jacques doit être conservée**

Attendu que la Commission de la représentation électorale a fait connaître sa proposition que la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques serait abolie au profit de 3 autres circonscriptions limitrophes;

Attendu que la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques est une entité de quartier historique, au même titre qu'Outremont, Mont-Royal et Westmount-Saint-Louis;

Attendu que les gens du Centre-Sud n'ont pas été consultés sur la proposition initiale de la Commission de la représentation électorale;

Attendu que le poids politique de Montréal et que la représentativité de sa diversité d'opinion sont servis adéquatement par le découpage actuel;

Attendu que l'arrondissement voit actuellement une augmentation importante de sa population et prévoit que cette croissance continuera, soutenue par les gestes qui seront posés dans le cadre de la Stratégie centre-ville :

Il est proposé par Denis Coderre

appuyé par Richard Bergeron  
Valérie Plante

Que l'arrondissement de Ville-Marie fasse part à la Commission de la représentation électorale de son total désaccord avec la proposition qui éliminerait la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques;

Que l'arrondissement demande que ce projet soit soumis à de véritables consultations;

Que dans le cadre de ces consultations, l'arrondissement puisse faire des représentations pour faire valoir les raisons pour lesquelles il juge que la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques doit être conservée.

Adoptée à l'unanimité.

65.02

Domenico ZAMBITO

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 15 février 2017